

2970. Stockage géologique de CO2

2.9. Divers

(Rubrique créée par le Décret n° 2012-384 du 20 mars 2012 et modifiée par le décret n° 2014-285 du 3 mars 2014)

Stockage géologique de dioxyde de carbone à des fins de lutte contre le réchauffement climatique, y compris les installations de surface nécessaires à son fonctionnement, à l'exclusion de celles déjà visées par d'autres rubriques de la nomenclature

Stockage géologique de dioxyde de carbone à des fins de lutte contre le réchauffement climatique, y compris les installations de surface nécessaires à son fonctionnement, à l'exclusion de celles déjà visées par d'autres rubriques de la nomenclature
--

(A-6)

TGAP

(créée par le Décret n° 2013-932 du 17 octobre 2013)

Supprimée par l'article 18 de la Loi n°207-1837 du 30 décembre 2017 (JO n°305 du 31 décembre 2017)

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/2970-stockage-geologique-co2>